



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**  
Nombre de conseillers municipaux présents : **20**  
Nombre de votes contre : **0**  
Nombre d'abstentions : **5**  
Nombre de votes pour : **24**  
Nombre de suffrages exprimés : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 juin 2018

**Présents** : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, François LENHARD, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

**Absents excusés** :

Claude FLEURY, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,  
Evelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,  
Guillaume GUERRÉ, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,  
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,  
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,  
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Laurent JOLLY,  
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,  
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE.  
Loïc FAYON.

Début de la séance : **19h00**

Fin de la séance : **21h27**

Secrétaire : **Jenny OLLIVIER**

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### DL.18.051 - Soutien au déroulement des épreuves hippiques à Lamotte-Beuvron dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024

**Hélène LORME expose** :

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la ville de Paris organisera les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune d'Ingré est attachée et dans lesquelles elle se reconnaît ;

Considérant que certaines disciplines seront délocalisées hors de Paris ;

Considérant que la Fédération française d'équitation, installée sur la commune de Lamotte-Beuvron, depuis 2006, dispose du plus grand espace équestre d'Europe ;

Considérant que ce lieu dispose des infrastructures et de l'expérience pour accueillir des compétitions internationales dans des conditions optimales ;

Considérant la pérennité des investissements qui pourront y être réalisés ;

Considérant que la commune de Lamotte-Beuvron dispose de dessertes routières et ferroviaires afin de garantir le meilleur accès au public et aux compétiteurs ;

Après présentation en commission « Finances Ressources Humaines » du 4 juin 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'apporter son soutien à la candidature de la commune de Lamotte-Beuvron pour l'organisation des épreuves équestres des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024,
- D'émettre le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité d'organisation de Paris 2024.

Après débats et délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité, 5 abstentions (Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD et Loïc FAYON) et 24 pour, les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le 6 juillet 2018

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 9 juillet 2018

Publication le : 9 juillet 2018

Notification le : 9 juillet 2018 .



Le Maire

Christian DUMAS.

**Acte à classer**

DL-18-051

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2018-07-09T10-27-54.00 ( MI211750485 )

## Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20180626-DL-18-051-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Soutien au déroulement des épreuves hippiques dans le cadre des jeux olympiques et paralympiques Paris 2024

Date de décision : 26/06/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.4. Voeux et motions

Acte : [DL.18.051-AG-Soutien au déroulement des épreuves hippiques lamotte beuvron pour jeux olympiques et paralympiques paris 2024.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 09/07/18 à 10:27

Par [RICHARD Aurélie](#)

Transmis

Date 09/07/18 à 10:27

Par [RICHARD Aurélie](#)

Accusé de réception

Date 09/07/18 à 10:33